

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

Du 9 FRUCTIDOR, au IV de la république française. — Vendredi 26 A O U S T 1796, (vieux style.)

*Plainte de l'empereur contre le pape, sur le traité conclu avec la république française. — Lettre d'un américain à son ami, à Philadelphie. — Tableau de Paris. — Jugement qui acquitte Archambault, président de la section du Théâtre Français. — Arrêt du directoire sur la fête des vieillards. — Lettre au rédacteur, sur la mise en jugement de Delalot. — Résolution qui met en adjudication les salines des départements de la Meurthe, de la Moselle, etc. etc. — Discussion sur le projet d'amistie. — Discours très-violent de Creusé-Latouche contre les prêtres — Ajournement de la discussion. — Comité secret sur les finances.*

### Cours des changes du 8 fructidor.

Amsterdam . . . . .	60 $\frac{1}{2}$ à 5 rs.
Hambourg . . . . .	186 $\frac{1}{2}$ à 30 j.
Gènes . . . . .	90 $\frac{1}{2}$ à 40 j.
Livourne . . . . .	99 à 40 j.
Cadix . . . . .	11 7 6
Madrid . . . . .	11 10
Basle . . . . .	au pair à 40 j.
Mare d'argent . . . . .	49 7 6
Or fin . . . . .	99 15
Mandat . . . . .	2 14
Fiastre . . . . .	5 3 6
Quadrupl. . . . .	73 5

### NOUVELLES DIVERSES.

#### ITALIE.

Rome, le 30 juillet.

La chambre apostolique a fait partir avant-hier le premier million et 200 mille écus romains, escorté par 60 hommes d'infanterie et 40 chevaux. Au delà d'Imola un commissaire français les attend avec une escorte de dragons. Il est resté à Rome en dépôt chez le ch. Azzara la somme de 200 mille écus pour les dépenses que les français feront à Rome. Quant aux denrées à fournir en vertu du traité, le gouvernement, sur la demande des français, a fourni une certaine quantité de poudre, qui est également partie, et qui sera à compte des denrées à fournir. Cet accord déplaira beaucoup à l'empereur et aux coalisés. L'empereur se plaint déjà de Rome au sujet du traité, et a fait dire qu'on ne devoit pas conclure sans le consulter auparavant, comme roi des romains.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

#### PARIS, 8 fructidor.

Le directoire a nommé, comme chargé d'affaires à Turin, un nommé Jacob, qui doit y être premier se-

crétaire de légation, lorsque nous y enverrons un ambassadeur.

Des érudits ont découvert que la famille de la Trémouille a conservé des prétentions sur la couronne de Naples. Charles Lacroix doit, dit-on, faire incessamment un rapport au directoire, pour lui proposer de les faire revivre. Le royaume de Naples nous appartient droit alors comme bien d'émigré, et il pourroit même être incessamment soumissionné en assignats au cours.

Un arrêté du 17 thermidor, règle la célébration de la fête des vieillards pour le 10 fructidor.

Les deux pères de famille et les deux mères de famille de canton, seront conduits avec respect par de jeunes enfans, de leurs maisons, au lieu de la réunion. Dès le matin, les jeunes gens auront été parer de verdure la maison des quatre vieillards. Tous les vieillards de la commune, âgés de 60 ans au plus, seront invités au lieu de la fête, où les quatre vieillards élus occuperont une place distinguée. Le président prononcera un discours en-honneur de la vieillesse. Les jeunes femmes présenteront des fleurs aux vieillards. On les reconduira dans leurs maisons, etc.

On ne comprend pas pourquoi l'arrêté n'admet à la cérémonie que des vieillards de 60 ans au plus. Est-ce qu'à 61 ans on n'est plus un vieillard, mais une machine décrépite qui n'a plus de nom ? est-ce que de 50 à 60 ans on est déjà un vieillard ? Il y a sans doute une petite inadvertence de jeunesse dans la rédaction ou dans la transcription de l'arrêté que nous avons extrait de l'officiel *Rédacteur*.

En Angleterre comme en France, il y a des pessimistes qui font des rêves politiques. Voilà un gazetier qui craint que la France, pour déranger le commerce de l'Angleterre, ne s'empare de tous les ports de l'Europe.

Pour l'intercepter tout-à-fait, il faudroit que la France entreprit la conquête du monde ; car dans les trois autres parties, l'Angleterre fait encore un commerce immense.

Mais quand l'Europe entière seroit notre alliée, à l'exception de ces insulaires ; quand nous aurions des garnisons dans tous ses ports, il ne faudroit pas croire que le commerce de l'Angleterre fût anéanti. Elle continueroit de le faire sous pavillon étranger, jus-qu'au cœur de la France. La cupidité franchira toujours tous les obstacles et toutes les barrières. Pendant nos dernières guerres, l'on a vu les négocians de l'une et de l'autre nation, s'envoyer réciproquement des munitions et des vivres, quoique la peinte de mort soit attachée à ce crime de lèse-nation.

Aujourd'hui même, la plupart des denrées coloniales nous viennent directement de ces insulaires. Elles sont portées à un prix exorbitant. En les consommant, nous nous appauvrissons doublement, puisque nous enrichissons les ennemis de la république. Nous le savons, et nous n'avons pas la force de renoncer à de frivoles jouissances ; nous n'avons pas le courage de nous imposer une privation à laquelle quelques jours d'abstinence nous auroient bien vite accoutumés, et nous nous disons républicains, avec tous les vices des plus efféminés sybarites, au fond du cœur. Ce n'est pas ainsi que se comportèrent les habitans des Etats-Unis, lorsqu'ils voulurent être libres ; ils jetèrent à l'eau le thé qu'on vouloit imposer. Je ne vois en France que des républicains du tems de Lucullus. Nous donnons le démenti le plus formel à l'assertion de Montesquieu, que la vertu est le fondement des républiques. La nôtre est assise dans des flots de sang, dans la fange du crime, de la mollesse et du vice.

L'alarme s'est répandue parmi les jacobins ; on leur a fait croire, ou du moins on a persuadé à quelques-uns d'entr'eux que l'on devoit les égorger cette nuit. Les royalistes, leur a-t-on dit, veulent faire une *Saint-Louis* de jacobins. Plusieurs ont veillé armés de pied en cap, et ce matin ils paroisoient fort étonnés de ce que personne ne s'étoit présenté pour les attaquer. Il est très-possible, qu'accoutumés eux-mêmes à former de pareils projets, ils se soient imaginés que l'on en vouloit à leur vie, par une de ces réactions de la crainte qui fait redouter aux scélérats les mêmes dangers dont ils environnent les gens de bien. On peut soupçonner aussi que leurs chefs voulant exciter un mouvement, ont répandu, à dessein ce bruit parmi eux. Dormez en paix, scélérats, si vos remords vous le permettent ; le poignard n'est point l'arme de vos ennemis ; dormez en paix, et sur-tout veillez en paix ; cessez de former des complots par lesquels vous vous faites peur à vous-mêmes, comme les enfans qui s'épouvanent de la frayeur qu'ils veulent faire aux autres.

Noël, naguères professeur de cinquième, aujourd'hui ambassadeur en Hollande, vient d'adresser à la convention batave une note scientifique, dans laquelle il cite un mot de César et un autre de Henri IV. Il lui rappelle tous les soins que s'est donné le gouvernement français pour la prospérité de la Hollande, et lui annonce qu'il croit n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à

faire. Mais pour que le gouvernement puisse avec confiance présenter la Hollande à ses amis et à ses ennemis, il faut qu'elle renverse jus-qu'aux fondemens de son ancienne constitution, qu'elle fasse disparaître les traces de cette constitution, qui l'a élevée autrefois à un degré de grandeur, de gloire et de puissance auquel ses vœux les plus hardis auroient à peine osé aspirer. Il faut qu'elle brise ces nœuds fédératifs qui unissoient les sept provinces, qu'elle renonce à ce mode constitutionnel qui a fait si long-tems fleurir la Grèce, la Suisse et l'Empire germanique. Il faut qu'elle assoie son nouvel édifice sur le fondement de l'unité et de l'indivisibilité.

Pour les citoyens qui partagent cette opinion, reçoit-elle, dit l'ambassadeur, l'assurance la plus positive que le gouvernement approuve et encourage leurs efforts. Si la nation batave est libre, ne doit-elle pas choisir spontanément la forme constitutionnelle qu'elle croira la meilleure ? Une nation étrangère, quoique voisine et alliée, doit-elle s'immiscer dans la formation de son code constitutionnel ? Doit-elle approuver et encourager un parti ? Si la Hollande n'est pas libre de se créer un régime, pourquoy cette convention ? que ne lui envoie-t-on la constitution française ?

Au reste, Noël, pour l'encourager, lui annonce qu'il faudra combattre l'Angleterre ; et, comme nous supposons qu'un ambassadeur doit être instruit des dispositions du gouvernement qu'il représente, nous en concluons que cette paix si souvent promise, si désirable et si désirée, pour ne pas dire si nécessaire, est encore bien éloignée.

#### Tableau de Paris.

Une chaleur étouffante, des têtes qui fermentent, des rentiers qui meurent de faim, les pensionnaires de l'état réduits, pour prix de leurs services, à demander l'aumône ; les sangsues du peuple étalant un faste insolent ; les intrigans qui volent la république, éclaboussant ou couvrant de poussière, suivant les quartiers où passent leurs voitures, l'honnête homme à pied qui se rend à son poste pour gagner le salaire dérisoire, ou platôt l'aumône qui lui est faite ; les factions en présence ; un gouvernement incertain, qui, au lieu de les comprimer toutes, paroît délibérer à laquelle il donnera la préférence, et panche cependant plutôt vers l'étendard de l'anarchie que vers les drapeaux du royalisme ; des journaux qui se contredisent ; un corps législatif divisé de manière que les suppôts de la montagne, bien moins nombreux, luttent par l'excès de leur audace, et se soutiennent par l'appui que leur fournissent des hommes actuellement puissans, mais qui seront les premières victimes de leurs protégés s'ils réussissent ; une incertitude désespérante, un malaise général, un mécontentement universel, des plaintes qui se font entendre de toutes parts, un murmure précurseur d'une grande explosion... Telle est la situation de Paris, telle est celle de toute la république.

#### Lettre d'un américain, actuellement à Paris, à son ami à Philadelphie.

Rien n'est plus vrai, mon ami, les chef-d'œuvres de l'Italie se rendent en foule à Paris, et viennent orner le

plus be  
de plus  
dispute  
voyage

Hier  
produit  
galerie  
peignoi  
quels l'  
nouvel

J'étoi  
lorsqu'  
d'un ton  
je t'en f

tous ces  
me con  
pulchra  
mon co  
les yeux

vantabl  
lard, m  
entre de  
l'autre l  
étoit un

Trésor  
- La ju  
capoit u  
rompue  
gnée de  
sembloit  
ranimer

Du côté  
superbe  
tête, et  
nement  
à ses côt  
des liqu  
humains  
par un r

Je dét  
porter da  
palais m  
hommes  
le maint  
étonné,  
qu'ils éto  
tres V...

Je rom  
l'explica  
de sentin  
mis ce vi  
cruel qu'  
vieillard  
vie ont é  
laborieux  
des gens  
coffre fat  
et d'écon  
qu'il ne p  
tout être  
penser qu  
faim celu  
il est des

plus beau Muséum de l'univers ; tout ce que la nature a de plus précieux , tout ce que l'art a de plus parfait , s'y disputent à l'envi le droit d'entraîner l'admiration du voyageur étonné.

Hier je parcourois ce rendez-vous des plus superbes productions du génie ; j'avois déjà traversé une immense galerie de tableaux , où les passions en mouvement se peignoient dans les traits animés des personnages auxquels l'habileté d'un pinceau sublime avoit donné une nouvelle vie.

J'étois ravi , transporté , à la vue de tant de merveilles , lorsqu'un petit homme , me prenant par la main , me dit , d'un ton austère , puis-que ta aimés les tableaux , viens , je t'en ferai voir un bien plus frappant , que ne le sont tous ceux qui excitent ton enthousiasme ; à ces mots , il me conduisit dans un cabinet obscur ; là , une lampe sépulchrale éclairoit ce tableau terrible , qui glaça mon cœur d'effroi. Une femme hideuse , maigre , pâle , les yeux égarés , et couverte de haillons , ( c'étoit l'épouvantable misère ) serroit dans ses bras livides , un vieillard , moitié nud , décharné et mourant , qui se débattoit entre deux figures , dont l'une représentoit la vie et l'autre la mort ; à peu de distance de l'homme vénérable , étoit un grand coffre , sur lequel je lus cette inscription : *Tresor national.*

La justice , plongée dans un sommeil léthargique , occupoit un des coins du tableau ; les débris de sa balance rompue , étoient épars autour d'elle ; l'humilité , baignée de larmes , lui tendoit des mains suppliantes , et sembloit pousser des cris douloureux pour tâcher de la ranimer.

Du côté opposé , on voyoit le crime étendu sur un superbe sofa ; un bonnet couleur de sang couvroit sa tête , et ce mot rodé en riches caractères en faisoit l'ornement : *Amnistie.* L'ignorance et la débauche , assises à ses côtés , lui prodiguoient leurs brutales caresses ; des liqueurs enivantes étoient servies dans des crânes humains , et le monstre manifestoit son affreux plaisir par un rire aussi féroce que stupide.

Je détournai la vue de ce dégoûtant objet , pour la porter dans l'enfoncement , où je vis des châteaux et des palais magnifiques abandonnés plutôt que vendus à des hommes qui joignoient à des figures basses et sinistres , le maintien de la plus grossière insolence , et je fus peu étonné , lorsque les observant avec attention , je vis qu'ils étoient tous marqués sur le front de ces deux lettres V..... N.....

Je rompis enfin le silence pour demander à mon garde l'explication de ce tableau , qui agitoit mon âme de tant de sentimens divers , et sur tout quel crime avoit commis ce vieillard , pour être livré à un supplice aussi cruel qu'inouï. Arrêtez , me dit le petit homme , ce vieillard ne fut jamais coupable ; tous les jours de sa vie ont été marqués par des vertus ; il fut juste , sobre , laborieux , bienfaisant , et ne cessa de mériter l'estime des gens de bien ; mais l'infortuné a déposé dans ce coffre fatal , tout le produit de quarante ans de travail et d'économie ; et ce dépôt étoit si sacré par sa nature , qu'il ne peut pas même être taxé d'imprudence ; car tout être portant un cœur droit , pourroit-il jamais penser qu'une grande nation ferait un jour mourir de faim celui qui lui auroit confié toute sa fortune ? Non , il est des crimes qui ne peuvent pas être présumés par

un homme de bien ; et Solon , le sage Solon n'osa point-présumer le parricide.

Ah ! vous m'en avez trop dit , m'écriai-je ; cet horrible tableau n'est plus une énigme pour moi ; les affreuses vérités qu'il présente sont toutes expliquées ; on ne peut que pleurer sur un pays où l'on ose , sans honte et sans pitié , ravir les moyens d'existence qui appartiennent légitimement à la vertu confiante , où l'honnête homme expire dévoré par les besoins , tandis que le crime jouit impunément , et où l'on ouvre au brigandage des moyens faciles pour centupler aux dépens de la fortune publique , le produit de ses rapines.

Alors le petit homme , voyant que des larmes s'échappoient de mes yeux , m'entraîna hors du cabinet funeste et me ramena dans la galerie ; mais tous ces momens du génie , qui m'avoient enchantés , ne fixèrent plus mes regards ; je sentis que toutes les beautés de la nature morte , s'effacent devant une âme sensible , quand la nature vivante est si cruellement outragée.

#### A U R É D A C T E U R .

N'est-il pas bizarre , n'est-il pas inconcevable que Delalot , vendémiairiste , soit mis en accusation , tandis que ses frères d'armes sont non-seulement absous , mais couverts d'éloges , d'applaudissemens , de palmes civiques dans les tribunaux par la force innombrable qui les inonde ; lorsqu'on juge quelqu'une des honorables victimes de cette funebre journée du 13 vendémiaire , tandis qu'au corps législatif on annonce hautement que ces victimes infortunées n'ont fait que défendre alors le plus sacré de leurs droits ? Son triomphe , dit-on , sera complet : d'accord ; mais ses souffrances seront prolongées. Ce n'est pas encore là ce qui me touche davantage. Un mal est supportable lorsqu'on entrevoit sa fin prochaine ; mais cette discordance dans les opinions sur un fait aussi clair , inspire de lugubres pensées , fait naître des réflexions et des pressentimens sinistres. On ne peut s'empêcher de se dire à soi-même : Si ce jury d'accusation étoit jury de jugement ; si le hasard eût autrement distribué les rôles , Delalot seroit donc péri , le sang de l'innocence eût donc coulé ? et l'on frémit ! Malheureux , cent fois malheureux l'innocent qui , dans un tems de révolution , est livré aux tribunaux , à ces époques , où toutes les nations de justice sont bouleversées ; presque toutes les chances des jugemens sont contraires à l'innocence et favorables au crime. On peut dire des révolutions ce qu'on dit des folies , que les plus courtes sont les meilleures.

*Au même.*

Paris , le 7 fructidor , an 4.

Veuillez publier , citoyen , l'engagement que je prends de poursuivre dès aujourd'hui le calomniateur atroce qui , dans un mémoire joint à un prétendu certificat inséré dans l'Ami des Loix , et envoyé de Lisieux , attaque ma réputation et ma probité. C'est la première fois que les brigands de mon pays , dont j'ai mérité l'honorable haine , par ma constante persévérance à les démasquer , se sont avisés de former contre moi de pareilles accusations ; j'espère que ce sera la dernière ; les tribunaux me feront justice des scélérats et de leurs impostures.

Signé J. L. C. JARDIN.

CORPS LÉGISLATIF.  
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7 fructidor.

Gompil-Préfeta, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 17 prairial, relative aux prêtres insermentés.

Cette résolution porte en substance que tous les prêtres qui se sont soustraits à la déportation, et ceux qui, après avoir été déportés hors du territoire français, sont rentrés, seront assimilés aux émigrés et traduits devant les tribunaux, dans les vingt-quatre heures de leur arrestation.

La commission a examiné la résolution dans ses rapports avec les loix antérieures, avec l'acte constitutionnel, et enfin avec le bien public et la saine politique. Cette division fournit au rapporteur l'occasion d'exposer aux yeux du conseil l'affligeant tableau de toutes les loix contradictoires qui ont été rendues contre les prêtres insermentés depuis le commencement de la révolution, et particulièrement depuis la désastreuse époque du 31 mai.

Il fait voir ensuite que la résolution actuelle est contraire à plusieurs dispositions de l'acte constitutionnel, à l'article 237, entre autres, qui porte qu'en matière de délits entraînant peine afflictive ou infamante, nul ne peut être jugé que sur une accusation admise par les jurés.

Quant au prétexte spécieux du bien public dont on a voulu colorer l'injustice de la résolution, le rapporteur observe qu'il disparaît devant ce principe incontestable, que tout ce qui est injuste ne peut jamais être utile, et amène tôt ou tard l'anarchie et la dissolution du corps social. Il prouve ensuite que la résolution présentée, loin d'être conforme aux loix de la saine politique, comme le prétendent ses partisans, ne tend qu'à jeter le trouble et la division parmi les citoyens et dans toutes les familles.

L'orateur termine son rapport par des réflexions générales sur le rapport des opinions religieuses avec la morale et le bonheur de la société. A la suite de ces réflexions, qui sont souvent interrompues par des murmures, il annonce au conseil que la commission a été unanimement d'avis de rejeter la résolution.

Plusieurs voix demandent la seconde lecture, d'autres invoquent l'ajournement. L'ajournement est décrété.

CONSEIL DES CINQ-CENTIS.

Séance du 8 fructidor.

Sur le rapport de Richard, le conseil adopte un projet de résolution dont voici les dispositions :

1. Le directoire exécutif est autorisé à mettre en adjudication au rabais, par enchère publique, ensemble ou séparément, et pour un tems qui ne pourra excéder 15 années, la formation du sel et des matières salées dans les salines situées dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute-Saône, du Bas-Rhin, du Doubs et du Jura.

(4)

2. Il sera réservé dans l'entreprise pour le compte de la nation un intérêt d'un vingtième, en raison duquel elle participera aux charges et aux bénéfices de l'adjudication.

3. Les adjudicataires seront tenus de fournir un cautionnement en immeubles, dont la quotité sera déterminée par le directoire exécutif.

4. Il sera délivré aux départemens qui sont dans l'usage de s'approvisionner aux dites salines, une quantité de sel suffisante et proportionnée aux besoins personnels des habitans de ces départemens, et à la quantité de leur bétail.

5. Le directoire exécutif est chargé de faire exécuter les livraisons de sel dues en exécution des traités existans entre la république et les états du corps helvétique.

Dujardin au nom d'une commission spéciale, présente un projet dans l'objet de déclarer la loi du 10 septembre 1791, qui continue sur la tête des pères et mères les rentes viagères dues par l'état à leurs enfans morts en défendant la patrie, communes aux pères et mères des citoyens créanciers de pareilles rentes, qui ont perdu la vie en faisant un service requis ou commandé près les armées de la république.

Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement.

On reprend la discussion sur le projet d'amnistie. Barras s'oppose à ce que le corps législatif la prononce. S'il l'accorde, dit-il, il envahit le pouvoir constituant; il fait plus, il attente à un principe sacré, en donnant à ses loix un effet rétroactif, parce que l'amnistie ne peut porter que sur des délits déjà commis. Voulez-vous d'ailleurs enhardir le crime par une indulgence meurtrière? Je demande que vous rejettiez toute proposition d'amnistie.

Le président annonce ici que la commission des finances demande à présenter son travail, et le conseil se forme en comité général pour l'entendre.

Le conseil des anciens a ajourné la suite de la discussion sur les prêtres. La séance a été fort orageuse, et a roulé, non sur le fond, mais sur l'impression d'un discours très-violent de Creuzé-Latouche contre les prêtres. Il concluoit néanmoins au rejet de la résolution. Portalis, Dumas, Poulain Grandpré, ont parlé pour ramener le calme, sans cesse troublé par les cris de Clauzel, Merlin, Gauthier, Bonnesœur et quelques autres. Le conseil procède à l'appel nominal sur l'impression du discours de Creuzé-Latouche. Le fond de la question est ajourné.

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. Laroux, rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

Le prix est de 9 l. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

Toutes lettres non-affranchies resteront au rebut.

De l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, (De l'art & rédacteur.)